

Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffe municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Erreur de numérotation:

Le N° 69 Mai 1998 a été oublié, il est
remplacé par le N° 70 Juillet 1998,
et c'est pourquoi le journal de
juillet 1998 porte le N° 70 bis

Billet du syndic

Collège des Martines

Ainsi que je l'avais annoncé dans un précédent numéro des « 4 Coins du Mont », le Collège des Martines a ouvert ses portes pour la rentrée scolaire du lundi 24 août dernier, conformément au programme établi au début de 1996. Ce bâtiment comprend huit classes, une salle de gymnastique, divers autres locaux à usage scolaire et un appartement de service pour le concierge et sa famille. Il est actuellement occupé par deux classes enfantines, une classe d'enseignement individualisé et quatre classes primaires. Il reste une classe équipée mais momentanément inoccupée.

Ce bâtiment doit nous permettre de faire face aux besoins de locaux scolaires consécutifs à l'augmentation du nombre de jeunes enfants arrivant en âge de scolarité et à ceux découlant de la réforme de l'enseignement connue sous le nom d'EVM 96.

Ce collège sera inauguré le 25 septembre prochain et une journée portes-ouvertes est agendée au lendemain, soit le samedi 26. Venez nombreux le visiter vous serez accueillis par le municipal des écoles et les membres du corps enseignant qui y travaillent.

A la rentrée scolaire du mois d'août, ce sont 396 enfants qui ont pris le chemin des classes primaires des écoles du Mont et 419 élèves qui ont réintégré les classes secondaires des bâtiments scolaires du Mont, de Cugy et de Froideville faisant partie du groupement scolaire secondaire, Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville et Montheron.

Auberge communale

Après plus de vingt ans passés au Mont-sur-Lausanne, Monsieur Bernard Mancion, tenancier de l'Auberge communale désire changer d'établissement. Il en a informé la Municipalité qui a fait paraître des annonces pour trouver un nouveau tenancier de l'Auberge. Ce changement devrait normalement intervenir dans le courant du début de l'année prochaine.

Déchetteries de Manloud et de la Viane

Les quantités de déchets acheminées vers ces deux places d'élimination sont en constante augmentation. En 1997, ce sont 297 tonnes (environ 60 kilos par habitant) de déchets de toutes sortes qui ont été déposés à Manloud puis évacués sur les centres de destruction. Cette quantité est en augmentation de 120 tonnes par rapport à 1996. Elle se compose notamment de 93 tonnes de papier, 47 tonnes de bois, 96 tonnes d'objets encombrants non métalliques et 1 tonne de capsules Nespresso. Elle ne comprend pas les huiles qui totalisent plus de 2 tonnes et qui sont prises en charge par le Service d'Assainissement de Lausanne, ni les déchets végétaux qui sont broyés sur place et acheminés vers une compostière sise à Belmont-sur-Lausanne. Le broyage, le transport et le compostage des déchets végétaux coûtent **Frs 100.-** par tonne.

La mise en exploitation de la déchetterie de Manloud a eu une incidence positive sur le tonnage des ordures ménagères et des déchets encombrants collectés dans la Commune par Faucher SA. Cette quantité a passé de 1460 tonnes en 1994 à 1372 tonnes en 1997. Si l'on ajoute à cette

quantité celle de déchets déposés à Manloud, on obtient un total de 1669 tonnes, soit 333 kilos par habitant et par an.

Quant à la déchetterie de la Viane, les habitants du Mont y ont amené 390 tonnes de déchets de gazon et de feuilles mortes durant l'année 1997, soit quarante tonnes de plus que l'année précédente.

En 1997, l'élimination des ordures ménagères et des déchets a coûté **Frs 695'000.-**, sans les salaires des surveillants de Manloud et de la Viane, ni ceux des employés communaux qui participent au ramassage à domicile, du papier, des déchets encombrants et de la ferraille.

Ces deux déchetteries fonctionnent bien. Elles sont souvent citées en exemple et sont connues de beaucoup de personnes au-delà des limites communales ce qui fait que certaines d'entre-elles n'hésitent pas à y déposer leurs déchets.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a adressé, au début du mois de septembre, un tous-ménages aux habitants du Mont leur rappelant qu'ils doivent se munir d'une carte de légitimation pour déposer les déchets dans l'une ou l'autre de ces déchetteries. Ces cartes peuvent être obtenues auprès de la réceptionniste du Bâtiment administratif. Ce même tous-ménages vous avertissait que la Police municipale allait procéder à des contrôles réguliers des personnes apportant des déchets. Ces contrôles, que certains considéreront comme des chicanes policières et administratives, sont devenus indispensables en raison du nombre croissant de personnes n'habitant pas au Mont qui viennent déposer leurs déchets à Manloud et à la Viane.

N'oubliez donc pas de vous munir de vos cartes de légitimation et merci de votre compréhension.

Municipalité

A tous les amateurs de marche

Vous qui aimez marcher, admirer les paysages qui nous entourent mais que nous ne prenons que rarement le temps d'apprécier, laissez vous guider par les itinéraires que propose Pierre Corajoud dans son nouveau recueil « Aux Portes de Lausanne, huit balades entre ville et campagne ».

Ce jeune auteur, qui a déjà publié un premier recueil de balades intitulé « L'autre Lausanne », choisit cette fois d'arpenter les sentiers et chemins de nos villages, nous invitant à le suivre dans des lieux insolites, oubliés ou méconnus. Le troisième parcours, la balade des villas et des fermes, qui sillonne justement notre Commune.

Ces itinéraires, à la portée de chacun, ont toujours comme point de départ et d'arrivée un arrêt de bus, parfois le même. Chaque parcours, dont le temps et la longueur sont estimés, est minutieusement documenté. Des petits logos vous indiquent les bistrots sympas, points de vue, places de jeux et autres particularités qui jalonnent les promenades.

Ingénieusement conçu, léger et facile à lire, ce petit guide qui tient dans la poche est un cadeau à offrir ou à s'offrir pour goûter, seul ou à plusieurs, aux délices de la nature.

En vente à l'administration communale, au prix de **Frs 6.-**

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi de 19 h 00 à 20 h 30

Le samedi de 19 h 00 à 20 h 30

Le dimanche de 10 h 30 à 12 h 30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

A tous les propriétaires de chiens

La Municipalité tient à rappeler aux propriétaires de chiens qu'il est très indélicat de laisser leurs animaux faire leurs besoins dans les pelouses scolaires de la Commune. A la récréation, les élèves courent et jouent dehors et ont accès à ces pelouses. Il n'est pas rare qu'au retour en classe l'un d'eux ait malencontreusement marché sur quelque excrément. Aussi, afin de prévenir ce type de désagrément, la Municipalité compte sur la compréhension des propriétaires de chiens et les remercie d'avance de leurs efforts.

De nos institutions



CMS du Mont-sur-Lausanne

Habitants du Mont: vous avez un problème de santé et vous avez fait le choix de rester à la maison... Nous vous y encourageons!

L'équipe du Centre Médico-Social vous offre ses prestations:

- Aide et soins à domicile 24h/24h, 7 jours sur 7 jours.
- Pour vos demandes, ouvert non-stop de 8h00 à 17h30, au numéro de tél. 652 22 11.

Vous avez besoin de soins ?

- L'infirmière vous accompagne et vous soutient dans les situations difficiles de maladie et assure les soins nécessaires délégués par votre médecin.

Vous avez des enfants ?

- Le bien-être de vos enfants nous interpelle. Le CMS vous offre conseils et lieu de rencontre pour jeunes parents.

Vous avez des difficultés pour les tâches quotidiennes ?

- L'aide familiale et/ou l'auxiliaire peut vous aider à accomplir vos soins d'hygiène et la tenue de votre logement.

Vos repas vous posent problème ?

- Les repas livrés à domicile peuvent vous apporter une solution.

Vous déplacer sans aide est difficile ?

- Vous souffrez d'un handicap passager ou définitif qui limite vos mouvements l'ergothérapie favorise votre autonomie dans vos activités.
- Vous avez un rendez-vous mais vous ne pouvez utiliser les transports publics, les bénévoles se proposent pour vous accompagner.

Vos voisins sont formidables, mais ils ne sont pas toujours là ?

- Vous êtes seul(e) chez vous, cette situation vous inquiète. Un système d'appel à l'aide peut être installé chez vous.

Vous avez d'autres difficultés ?

- Votre situation de santé peut provoquer des problèmes familiaux, professionnels, de logement, d'assurance, d'aide financière ou juridique. L'assistant(e) social(e) vous soutient et vous accompagne dans vos démarches.

Vous avez d'autres questions ?

- Notre secrétaire-réceptionniste se fera un plaisir de vous répondre et de vous orienter.
- **Pour adresse:**
Centre Médico-Social
Téléphone 652 22 11
Marie-Claude ROBERT, responsable
Rte de Lausanne 16, 1052 Le Mont.

Paroisse du Mont

J'entends: « Je suis seul, je ne vois personne, les journées sont longues, la nuit, je ne dors pas ».

D'autres disent: « Je ne vois pas le temps passer, mes journées sont trop remplies, il faudrait rajouter des jours au calendrier! ».

Et moi, je vois des occasions, des lieux possibles pour rencontrer l'autre, pour partager, passer un bon moment. Cet automne, la paroisse du Mont vous offre entre autre:

- Samedi 3 octobre, une sortie au Lac Retaud.
- Jeudi 29 octobre un café-contact.
- Dès jeudi 26 novembre, des rencontres pour enrichir la vie de couple
- Un parcours biblique.
- Du samedi 26 décembre au samedi 2 janvier 1999, un camp de ski à Arolla.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au 652 92 80 ou consultez le panneau d'affichage sur la place de l'église.

Et Jésus, Lui nous dit :

« Demandez, et l'on vous donnera ;
cherchez, et vous trouverez ;
frappez, et l'on vous ouvrira.
Car quiconque demande reçoit,
celui qui cherche trouve,
et l'on ouvre à celui qui frappe. »
Matthieu 7.7

Alors ! ...A bientôt !

Pour la paroisse du Mont
Chantal Romy

Nos jubilaires

Noces d'or

Plaisir toujours renouvelé pour la délégation municipale, MM. Raymond Annen, municipal et C. Frioud, secrétaire soussigné, chargée d'apporter les vœux et félicitations des Autorités à nos heureux citoyens qui ont la chance et le bonheur de pouvoir célébrer leur 50^e anniversaire de mariage.

Ce vendredi 17 juillet, il s'agissait de rendre visite à **M. et Mme Henri et Jacqueline ANDREY-REGAMEY** qui se sont effectivement mariés à Lausanne, le 17 juillet 1948. Le couple, qui a eu 4 fils, prend domicile au Mont en 1967. M. Henri Andrey exerce tout d'abord la profession de chauffeur, chauffeur-livreur, puis s'active en qualité d'ouvrier spécialisé à la Blécherette pour finalement collaborer au sein de la Police municipale lausannoise. Retraité à 60 ans, M. Henri Andrey apprécie la marche et les courses en montagne, accessoirement le jardin et les champignons, ainsi que le bricolage.

Maman de 4 garçons, Jacqueline Andrey avait, pour sa part, suffisamment de travail à assumer les tâches ménagères tout en s'occupant, depuis lors, des fleurs et des plantons du jardin.



M. Henri et Mme Jacqueline Andrey-Regamey

Aujourd'hui, le couple est entouré de 7 petits-enfants.

Nous les remercions de leur aimable accueil et leur réitérons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour une paisible retraite dans leur demeure de la route de Cugy.

C. Frioud, secrétaire

A savoir



Distillerie à façon F. Blanc

Chaque année une machine est à disposition du public à **Chavannes-près-Renens jusqu'au 30 juin** pour une distillation fine et personnalisée

Pour la distillation, veuillez vous inscrire au numéro de téléphone 691 68 30 ou passer à la distillerie.

FC Le Mont Section Seniors

Les Seniors du Football Club du Mont-sur-Lausanne vous invitent à venir vous divertir et pourquoi pas gagner l'un des magnifiques lots proposés lors de

**leur grand match aux cartes
le vendredi 23 octobre 1998
à la Grande Salle du Mont.**

Inscriptions sur place de 19h00 à 19h45, début des matches à 20h00.

Les jeux sont dirigés par J. Freymond.

Bienvenue à tous pour cette soirée de détente.

Gérald Guignet
Président

Le conseil du vétérinaire

L'insuffisance rénale chronique est la forme d'affection rénale la plus fréquente chez le chien et le chat. Elle peut survenir à n'importe quel âge, mais apparaît le plus souvent chez les sujets âgés.

Le rein ayant une grande réserve fonctionnelle, des symptômes cliniques ne sont apparents que lorsque les deux tiers ou les trois quarts des reins sont atteints. Souvent, le premier symptôme observé est une polyurie-polydipsie. Il est dû à la perte de la capacité de concentration de l'urine par le rein. Puis vient l'urémie, qui est le syndrome toxique qui englobe tous les symptômes dus à une insuffisance rénale avancée. Outre la polyurie-polydipsie, ces signes cliniques peuvent inclure une anorexie et une perte de poids, une léthargie, de l'anémie, une ulcération des muqueuses ou des vomissements.

Etant donné que les cellules du parenchyme rénal atteintes ne peuvent pas se régénérer, il n'est pas possible de guérir l'insuffisance rénale chronique. C'est pourquoi il est indispensable de ralentir l'évolution de la maladie et de soulager les symptômes par une thérapie diététique appropriée. De cette manière, on parvient à prolonger et à améliorer la qualité de vie de l'animal.

Il va de soi que plus le traitement est instauré précocement, plus il sera efficace. C'est pourquoi il est important de consulter un vétérinaire dès l'apparition des premiers signes cliniques.

Dr L. Walter

De nos sociétés



Société de Développement

**Quoi de neuf ?
Soirée culturelle.**

En date du **2 octobre**, à l'Aula du Collège du Mottier, votre Société de Développement aura le plaisir de vous présenter, en collaboration avec la Gendarmerie vaudoise, deux films inédits sur « **La Fête des Vignerons 1977** ».

En effet, lors de cette dernière manifestation, la Gendarmerie vaudoise a tourné un film d'une vingtaine de minutes sur les coulisses de la Fête et

un film d'environ cinquante minutes sur la Fête elle-même.

A l'aube de cette nouvelle grande fresque dédiée aux ouvriers de la vigne, il a semblé intéressant à votre comité de vous mettre « le vin à la bouche » en vous présentant cette rétrospective.

Il va sans dire que, selon ses bonnes habitudes, votre comité vous réglera d'une spécialité du terroir avant et après le spectacle.

Horaire :

19 h 30 : ouverture des portes

20 h 15 - 20 h 45 :

1^{er} film : « Les coulisses de la Fête, l'envers du décor ».

20 h 45 - 21 h 00 : Entracte

21 h 00 - 22 h 00 :

2^e film : « Fête des Vignerons 1977 »

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver à cette occasion, je vous transmets, au nom du comité, mes meilleures salutations.

NB : Dans le but de toujours animer la vie de notre Commune et en collaboration avec la Guilde de la Musique de Chambre, votre comité organisera 4 concerts de musique classique en janvier, février, mars et avril 1999, à des dates que nous préciserons dans un prochain « Quatre Coins ».

Merci de votre soutien

*Pour le Comité
Edouard Debétaz
Président*



FSG Le Mont

Fête régionale Broye-Jorat à Avenches

Le 6 et 7 juin, notre section a participé à la fête régionale d'Avenches. Notre section a été bien inspirée par la cité romaine, puisqu'elle a décroché de très bons résultats lors de ces deux journées.

Aux agrès, dans la catégorie GJ3, Mathias Guillot s'est classé au premier rang, obtenant ainsi la médaille d'or devant 15 concurrents, tandis qu'en catégorie GJ2, Ludovic Barrat a remporté une très belle seconde place et la médaille d'argent devant 20 concurrents.

Chez les filles, en catégorie **test 1 agrès**, Malika Belet a terminé 9^e avec distinction et Cynthia Coupy, 13^e avec distinction, réalisant ainsi une très honorable performance pour leur premier concours. **Au test 2**, Anouk Yerly s'est classée au 17^e rang avec distinction. **Au test 3**, Marine Ballif a terminé 13^e avec distinction.

Signalons aussi le très bon 6^e rang avec distinction de Suzanne Bruttin en athlétisme,



Petites pupillettes, 1^{er} rang cat. A

tisme, qui avec ce résultat s'est qualifiée pour la finale vaudoise d'athlétisme en catégorie écolière 8-9 ans.

Dans le concours de section, nos petits jeunes gymnastes se sont bien comportés puisqu'ils ont terminé au 5^e rang de leur catégorie; de même, les grands jeunes gymnastes ont obtenu le 4^e rang. Dans le concours jeunesse filles, catégorie B, concours spécifique gymnastique, nos moyennes pupillettes se sont classées au 4^e rang.

Enfin, le meilleur résultat de section est l'apanage de nos petites pupillettes (7-10 ans), avec la 1^{re} place du concours de la catégorie A; victoire remportée à leur plus grande surprise, devant 13 autres sections, avec une avance de 1,17 point. Félicitations à nos petites pupillettes et à leurs monitrices, Isabelle Mivelaz, Geneviève André, Doris Stucki, sans oublier Katia Henchoz et Dorothee Borin.

*François Barrat
Président technique*

Comme des grands et peut-être encore mieux !

Les petits du groupe Parents-Enfants de la FSG nous ont donné un très bel exemple d'engagement et de sportivité lors de leur concours annuel. Au travers de 10 disciplines alliant l'audace, la réflexion et enfin la patience, tous ont atteint des performances admirables du haut de leurs 2, 3, 4 ou même 5 ans pour les « vieux ». Le podium accueille 4 compétiteurs sur un total de 15 engagés :

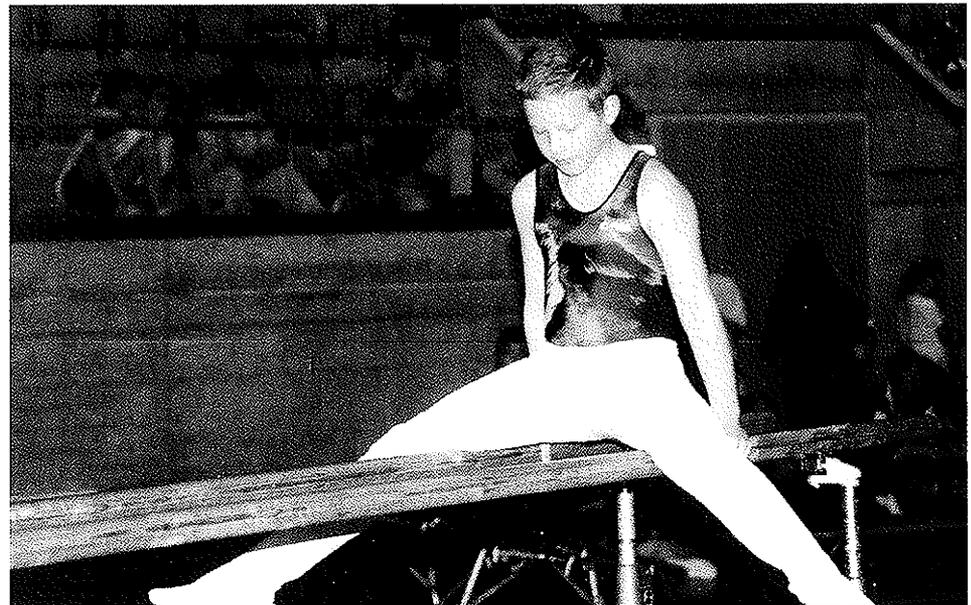
1^{er} : Steven et sa maman Sylvie Ruchet

2^e : Célia et sa maman Doris Stucky

3^e ex-aequo : Jessica avec sa maman Daniella Nusslé et Claire avec sa maman Corinne Amaudruz

Un grand **bravo** aux lauréats et à tous les participants, vive le sport, vive la gym !!!

*Les monitrices :
Jeannine Matthys
et Marie-Claude Besson
dite Malou*



Ludovic Barrat, 2^e cat. JG2

Il était une fois la Grande Salle

Saviez-vous que notre bonne vieille Grande Salle avait défrayé la chronique des assemblées de commune durant les années cinquante ?

Cette bâtisse si solide et imposante ne doit en effet son existence qu'à une poignée d'hommes idéalistes, ayant vu dans sa construction une nécessité culturelle et éducative. Si le projet de construction n'a tenu qu'à un fil pendant longtemps, soumis à de vaines discussions, en proie à de farouches oppositions, c'est que la situation économique de l'époque incitait les citoyens à la prudence. Renvoyant systématiquement aux « calendes grecques » les dépenses importantes, certains Conseillers inquiets, craignaient que le coût de cette construction ne nuise à l'équilibre de la Commune. Ainsi, la Grande Salle s'était à maintes reprises vue confinée au chapitre des laissés pour compte.

Lorsqu'enfin la construction fut décidée, il restait un problème déterminant, à savoir son emplacement dans le village.

La rédaction des « 4 Coins du Mont » se propose de vous raconter l'histoire de la Grande Salle telle qu'elle figure dans les houleux procès-verbaux de séances du Conseil communal.

A l'heure de l'inauguration du Collège des Martines, il est d'actualité de parler de cet autre bâtiment de commune que le citoyen du Mont ne remarque plus, tant il fait partie du paysage.

Les premiers signes

Dès les années vingt déjà, il est question de cet édifice. En effet, au cours du temps, la salle de l'Union (dans la maison du Restaurant), où se déroulaient les séances du Conseil communal avait besoin d'être transformée, tandis que

parallèlement, le projet de la Grande Salle voyait le jour par l'intermédiaire d'une commission du Conseil chargée d'étudier la question.

Alors que le propriétaire de l'Union proposait de vendre à la Commune son établissement pour un prix élevé auquel devaient s'ajouter les frais de rénovation et de transformation, le projet de la Grande Salle laissait entrevoir d'autres possibilités pour le public, l'école, la Municipalité et le Conseil communal. Prévu pour accueillir un grand nombre de spectateurs, muni d'une scène, modulable en salle de gym, ce nouvel espace devait offrir des opportunités à l'ensemble des citoyens de la Commune.

Où construire ?

S'il fallut attendre 1949 pour décider de la fonction du bâtiment communal, il ne fallut aux « Pourristes* » pas moins de patience pour pouvoir en définir l'emplacement, les avis étant demeurés très partagés entre Coppoz et le Petit-Mont. Imaginons, si la Grande Salle s'était retrouvée au centre du carrefour de Coppoz ?

Mais tel n'en fut pas le cas, puisqu'après 34 ans de pourparlers, lors de la séance du 27 août 1953, sur décision d'un vote à bulletin secret, le Petit-Mont fut définitivement choisi.

Dans la houle des débats

Une discussion de principe et de gros sous, nourrie des opinions de chaque conseiller donna ensuite un tournant décisif à la création de la future Grande Salle. Tout l'historique de l'affaire fut alors remis en question au cours d'orageux échanges qui poussèrent notamment un conseiller avisé à scander « c'est ici à la séance, plutôt que tantôt à la pinte qu'il faut utiliser sa salive ».

Plus tard, lorsqu'un conseiller bien intentionné offrit de mettre son tracteur à disposition « pour contribuer, comme au temps de communs, où chacun faisait bénéficier la communauté de ses moyens physiques pour une

construction », on lui rétorqua : « les temps ont changé et les entrepreneurs font désormais des prix globaux où tout est compris ».

Pour un autre « le fruit est mûr ». Alors qu'il remerciait la commission pour son gros travail de présentation, un groupe de conseillers s'offusqua de la collaboration orientée de la commission ayant œuvré d'entente avec la Municipalité. Tout ceci devait finalement déboucher sur un vote décisif et la construction fut décidée par 31 oui contre 13 non, pour un emprunt maximum de **FrS 300'000.-**. Les travaux pouvaient donc débuter.

Comment financer les travaux ?

La Commune qui n'avait à cette époque pas de ressources suffisantes, à part le produit des impôts dut emprunter environ **FrS 300'000.-**. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes accorda un subside dès lors que la construction avait des fins d'enseignement. De plus, un fonds constitué par les autorisations diverses et taxes de police notamment, avait été créé en 1937 pour financer une partie des travaux.

L'inauguration

Si nos sources ne disent mot des étapes de la construction, l'inauguration du bâtiment eut lieu le samedi 4 juin 1955 en présence du Préfet Bolens et du Syndic de Lausanne Peitrequin. A ce moment là, Francis Corbaz était président du Conseil et André Belet, syndic de notre Commune.

Le mot de la fin

Si notre salle communale n'a pas le look dernier cri de certaines de ses consœurs du Canton, elle porte en elle les traces de nombreuses fêtes et soirées, ayant toujours été au service tant du public que de nos sociétés locales. Des concerts au théâtre, des conférences aux lotos, des banquets aux bals, la Grande salle, qui depuis sa rénovation en 1983 n'a plus la fonction de salle de gymnastique, joue toutefois un rôle important dans la vie culturelle de notre communauté. Rappelons également qu'au début de l'année 1998, des travaux de rénovation ont permis d'améliorer l'acoustique de la scène et de rafraîchir la peinture.

Lieu phare de l'animation villageoise, la Grande salle, bien que sa construction ait soulevé moult hésitations et réticences en son temps, a largement prouvé le bien-fondé de son existence. Elle est symbole de réjouissances et les manifestations qu'elle a coutume d'accueillir ont, pour nombre de montains et montains, contribué à développer chez eux un bel attachement pour le village.

Virginie Dorthé



En avion au-dessus du Mont-sur-Lausanne

* Expression empruntée à Daniel Rauschert, secrétaire du Conseil communal, lors de la séance du 28 avril 1954. Les « pourristes » étaient opposés aux « contristes » dans la discussion sur la création de la Grande Salle.

**I
N
V
I
T
A
T
I
O
N**

**F
Ê
T
E
D
E
S
V
I
G
N
E
R
O
N
S**

77

**E
N
T
R
É
E
L
I
B
R
E**



VOUS ÊTES INVITÉS

- 19 h 30 Ouverture des Portes
Tommes vaudoises • Buvette
- 20 h 15 1^{er} film: **Les coulisses de la Fête**
- 20 h 45 Entracte
- 21 h 00 2^e film: **La Fête des Vignerons de 1977**

Ces films ont été réalisés par la Gendarmerie vaudoise

Vendredi 2 octobre 98

Aula du Mottier B